

Baccalauréats GT – session 2017*

<ul style="list-style-type: none"> • Diplômes 	<ul style="list-style-type: none"> • Bac général S • Bac techno STL BIO ou SPCL • Bac techno ST2S • Certification en langue (KMK)
<ul style="list-style-type: none"> • Où les retirer 	<p style="text-align: center;">secrétariat des examens Bureau A145-A</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Quand les retirer : 	<p style="text-align: center;">du 06 novembre 2017 au 05 octobre 2018</p> <p style="text-align: center;"><u>LE MATIN UNIQUEMENT</u></p>

Modalités de retrait :

Le lauréat retire son diplôme dans l'établissement, muni d'une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)

S'il ne peut se déplacer lui-même, deux possibilités s'offrent à lui :

- **Retrait par procuration** : le lauréat établit une procuration à une personne de son choix. Cette personne se présente au lycée, munie de la procuration, d'une photocopie de la pièce d'identité du lauréat et de sa propre pièce d'identité.
- **Envoi par courrier** : le lauréat adresse un courrier à l'établissement, indiquant l'adresse à laquelle le diplôme doit lui être envoyé, et joint à son courrier une photocopie de sa pièce d'identité et un timbre pour envoi recommandé 100g (6.20 € au 1^{er} juillet 2017)

*Les diplômes des **années précédentes** sont à retirer auprès Rectorat de Strasbourg (formulaire en ligne : <https://www.ac-strasbourg.fr/publics/examens-concours/infos-pratiques/demande-de-diplome/>)

*Les diplômes post-bac sont directement envoyés aux lauréats par les rectorats émetteurs.